



# LE *petit* RELAIS DE L'ESPOIR



## REGLEMENT DU RELAIS DE L'ESPOIR

### DATE

Le Relais de l'espoir se déroulera le samedi 5 octobre 2024 au départ du Parking de la plage du Rouet de Carry le Rouet. Le départ de la course sera donné à 16h30. Le relais est organisé dans le cadre des Virades de l'espoir.

### EQUIPE ET PARCOURS

Chaque équipe sera composée de 4 coureurs tous âges confondus (à partir de 7 ans). L'organisateur se réserve le droit de refuser la course à des coureurs qui n'en semblent pas capables.

Parcours : 1km800 environ

Le relais ne sera pas chronométré et n'aura pas de gagnant. En revanche chaque coureur se verra offrir des dotations à l'arrivée.

**Chaque coureur doit impérativement suivre le parcours et jusqu'au bout.  
L'organisateur n'est pas responsable en cas de sortie de parcours.**

### INSCRIPTIONS ET TARIFS

25€ par équipe, possibilité de faire un don supplémentaire sur place. L'intégralité des bénéfiques sera reversée à l'association VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE.

Les inscriptions pourront se faire en ligne sur le site [www.carryespoirs.fr](http://www.carryespoirs.fr) jusqu'au vendredi 04 octobre 22h. Puis sur place à partir de 16h. Dans la limite de 300 inscriptions.

### CERTIFICAT et LICENCE

Le relais n'étant pas chronométré et n'ayant pas de gagnant, nous ne demanderons ni certificat médical ni licence.

### DEROULE

16h00 : Accueil, inscriptions, remise des dossards, Explications des règles.

16h20 : Echauffement

16h30 : Départ

Vers 17h30 : Etirements

Remise des lots, remerciements puis apéro



# LE *petit* RELAIS DE L'ESPOIR



## REGLEMENT DU RELAIS DE L'ESPOIR

### SECURITE ET ASSURANCE

Carry espoirs se réserve la possibilité d'annuler la course en cas de mauvaises conditions météo ou si la sécurité des coureurs est mise en cause. Il se réserve également la possibilité de procéder à la modification du parcours.

La manifestation est couverte par un contrat de responsabilité civile souscrit auprès d'Aviva.

Des bénévoles seront positionnés à chaque endroits stratégiques (carrefour, intersections, danger) afin d'orienter et protéger les coureurs.

- En outre, l'inscription à la manifestation vaut pour décharge de responsabilité par laquelle le coureur inscrit reconnaît notamment :
  - avoir pris connaissance du « REGLEMENT » de la manifestation auquel il s'engage à se conformer,
  - Respecter scrupuleusement le parcours. Carry espoirs n'étant en aucun cas responsable d'un accident qui aurait lieu en dehors du parcours décidé.
  - être suffisamment entraîné pour parcourir la distance à laquelle il s'est inscrit,
  - qu'en parfaite connaissance de cause le jour de l'épreuve, il sera sous sa seule responsabilité de décider s'il se sent capable de prendre le départ de l'épreuve à laquelle il s'est inscrit, tant du point de vue de ses moyens physiques et psychiques du moment, que du point de vue des conditions météorologiques qu'il se sent capable d'affronter.

### DROIT A L'IMAGE

- Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation « Le relais de l'espoir », sur tout support y compris pour les projections éventuelles.
- Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant leurs noms, prénom et adresse.

### ENVIRONNEMENT

Dans un souci de protection de l'environnement, aucun déchet ne peut être abandonné. Les organisateurs s'engagent à faire du tri sélectif le jour de la course et à mettre à disposition des participants des poubelles différenciées par type de déchets.



# LE *petit* RELAIS DE L'ESPOIR



## REGLEMENT DU RELAIS DE L'ESPOIR

### ANNULATION du fait du coureur

- Conformément aux usages unanimement admis et reconnus, relatifs aux inscriptions à des épreuves sportives, dans le cas où la personne ne participe pas à l'épreuve à laquelle elle s'est inscrite, le paiement sera conservé par l'organisateur et ne pourra donner lieu à aucun remboursement, quelques soient les raisons de l'annulation. Les bénéfices seront entièrement reversés à VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE

### MODIFICATION ou ANNULATION de l'organisation

- La décision d'annuler l'une ou l'autre des épreuves ou de modifier les parcours en fonction des conditions météorologiques ou pour toutes autres raisons indépendantes des pouvoirs de l'organisation, peut être prise à tout moment par les organisateurs, la décision ultime sera prise le samedi 5 octobre à 16h.  
Les coureurs devront se soumettre aux dernières dispositions du responsable des épreuves.
- L'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable de ce changement de programme et l'intégralité des droits d'inscription lui resterait acquise dans tous les cas.